

# APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE RECHERCHE

## QUELLE CONTRIBUTION DU FAIT ASSOCIATIF AUX TERRITOIRES ?

**Appel à manifestation d'intérêt de recherche**

**QUELLE CONTRIBUTION DU FAIT ASSOCIATIF AUX TERRITOIRES ?**

- Ouvert aux chercheurs et associations
- Différentes modalités de soutien
- Candidature jusqu'au 14/09/2023

## OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET : QUELLE CONTRIBUTION DU FAIT ASSOCIATIF AUX TERRITOIRES ?

L'Institut a réuni 20 acteurs et chercheurs dans un [groupe de travail](#) entre octobre 2021 et mars 2022 sur la thématique « fait associatif et territoires ». Après avoir identifié l'ensemble des questions que le monde associatif souhaite poser à la recherche puis dressé un état de l'art, plusieurs axes de recherche prioritaires pour le monde associatif et ses partenaires ont été identifiés. Ils constituent le socle de cet appel à manifestation d'intérêt (AMI).

**Les candidatures au présent AMI devront s'inscrire dans l'un ou plusieurs des quatre axes thématiques suivants :**

## **1. Comment penser les nouveaux territoires construits par les associations ?**

Les associations s'insèrent-elles dans les territoires donnés ou construisent-elles des territoires ?

Cet enjeu théorique posé par le groupe « fait associatif et territoires » est rarement pris à bras le corps dans la littérature repérée.

Les territoires sont traditionnellement perçus par les associations comme des supports administratifs, structurants de leurs financements, et ils sont sources de sectorisation et de complexité entre les différentes échelles de compétences publiques. Mais si l'on considère les territoires comme construits sociaux, c'est-à-dire résultant des interactions entre les acteurs locaux, quelle est la contribution associative à la fabrication du territoire ? Quels sont les mécanismes d'interactions des associations avec leur écosystème institutionnel et économique ?

Comment les associations sont-elles parties-prenantes/intégrées aux réflexions conduites par les institutions publiques locales pour prendre part au projet de territoire ?

Dans quelle mesure les associations peuvent-elles être comprises comme un nouvel acteur collectif à même de proposer un autre rapport au territoire ? Dans l'écosystème territorial, quelle est la place des acteurs marchands, publics et citoyens, et quelle évolution de la place respective de chacune des parties peut-on observer ? En quoi les nouveaux territoires intègrent-ils davantage les enjeux de la transition écologique (TE) ? Les associations environnementales sont-elles particulièrement motrices ?

## **2. Comment rendre compte de la réalité territoriale des associations et comment qualifier la valeur territoriale au regard de leur ancrage local ?**

La statistique nationale a permis une meilleure approche quantitative du monde associatif français quantifiant des données par secteur et des données socio-économiques. Mais les caractéristiques territoriales des associations sont encore mal connues, de même que la diversité de ses réalités territoriales. Sur le plan statistique l'enjeu est d'introduire une variable territoriale. Au-delà des approches quantitatives, il manque des études qualitatives, voire longitudinales, pour mettre en évidence des trajectoires associatives et documenter la géographie des associations.

Il manque également une mesure de la valeur territoriale, distincte de l'utilité sociale et de l'impact d'une association dans son territoire, pour qualifier la plus-value de l'écosystème associatif, des apports du système d'interactions des associations avec les acteurs du territoire.

En quoi les associations contribuent-elles à la résilience des territoires, que ce soit par leurs actions (notamment les actions liées à l'environnement) et/ou par leur impact sur le capital social du territoire ?

## **3. Face aux crises et transformations de la société, les acteurs associatifs proposent-ils un autre récit du territoire ?**

Les crises successives, l'aggravation du dérèglement climatique, la crise sanitaire et le déficit démocratique reconfigurent par touches successives notre rapport aux territoires. Face à ces mutations, comment les associations participent-elles d'une reconfiguration des territoires ?

Dans quelle mesure les associations comprises comme un nouvel acteur collectif sont à même de proposer un autre rapport au territoire que ceux de spécialisation productive localisée ou par

sectorisation administrative ? Dans une perspective plus prospective, dans quelle mesure la vie associative invente-t-elle les territoires de demain face aux crises successives ?

Les associations s'interrogent par ailleurs sur l'environnement numérique et sa mutation. Que produit le numérique dans l'action territoriale associative sur les enjeux de liens sociaux, de démocratie, de citoyenneté, d'accès égal à toutes et tous à la vie associative ? Les collectifs citoyens territoriaux par exemple qui semblent se saisir aujourd'hui davantage du numérique que les associations ouvrent-ils la voie à d'autres processus de délibération ? Quelle est la contribution des associations aux « nouveaux objectifs post-Covid » comme la reterritorialisation, la relocalisation, la souveraineté territoriale ?

#### **4. Quelle organisation territoriale de la vie associative ?**

Que nous apprend l'échelon territorial sur l'organisation du monde associatif et sur les leviers de son développement ? Comment, par exemple, s'organisent localement les modalités relationnelles entre associations, entre coopérations souhaitées et concurrences subies, entre alliances favorables à l'action collective et recherche d'une relation singulière sinon exclusive aux pouvoirs publics ? Quelles sont les influences croisées entre l'organisation des gouvernances des associations et leurs modèles socio-économiques d'une part, et les environnements territoriaux dans lesquels ils s'inscrivent d'autre part ? Quelle est la place des valeurs liées à la Transition écologique dans les modèles économiques ? Cette tendance va-t-elle croissante ?

Les associations sont-elles collectivement porteuses d'une contribution à l'élaboration de la vision et des projets de territoires ?

## **MODALITES DE SOUTIEN**

Le soutien de l'Institut dans le cadre de cet AMI pourra prendre des formes diverses :

- Des bourses postdoctorales (maximum 30 000 €),
- Le financement de travaux de chercheurs au sein de laboratoires ou indépendants, des soutiens à des projets co-élaborés entre chercheurs et acteurs associatifs (maximum 10 000 €),
- Des soutiens d'amorçage de projets de recherche (maximum 7 000€),
- Le soutien de projets collectifs tutorés ou de stages de recherche d'étudiants en Master (maximum 2 500 €),
- Des aides à la publication (maximum 2 000 €),
- Les frais engagés par les associations dans le cadre des recherches seront éligibles.

Les travaux de thèse ne rentrent pas dans le cadre de cet appel à projets, à l'exception éventuelle d'aide à la publication.

Les recherches soutenues pourront porter sur 24 mois maximum.

# CALENDRIER ET ETAPES

23 mai 2023	Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt
8 juin 2023	Webinaire de lancement de l'AMI (12h-13h – inscription <a href="#">ici</a> )
14 septembre 2023	Date limite d'envoi des lettres d'intention
Fin-septembre 2023	Jury de présélection
9 novembre 2023	Séminaire avec les candidats présélectionnés (Paris)
10 janvier 2024	Dépôt des projets présélectionnés complets
Janvier-Avril 2024	Instruction scientifique et stratégique – jury final

## LES ETAPES DE L'AMI

### **23 mai 2023 – 14 septembre 2023** Appel à manifestation d'intérêt sur la base de lettre d'intention

Lettre d'intention à soumettre au plus tard le 14 septembre inclus.

### **8 juin 2023** Webinaire de présentation de l'AMI

Présentation de l'AMI et réponses à vos questions ([inscription ici](#)).

### **Fin septembre 2023** Jury de présélection

Les lettres d'intention sont instruites par un jury composé de membres de notre gouvernance (comité scientifique et CA) et des partenaires du programme. A ce stade, une première sélection est opérée.

Le jury peut émettre des recommandations aux projets présélectionnés, qui seront à prendre en compte lors de la phase de construction des projets.

### **Octobre 2023 – janvier 2024** Phase de construction des projets présélectionnés

Les équipes dont le projet a été présélectionné ont plusieurs mois pour consolider leur projet.

Durant cette phase, l'Institut pourra répondre aux demandes de mises en relation entre des chercheurs et des associations souhaitant travailler en recherche participative.

Un séminaire de consolidation des projets aura lieu le 9 novembre à Paris (participation obligatoire pour les projets de recherche participative et vivement conseillée pour les projets de recherche classique).

Pour les projets de recherche participative, ce temps visera également à transmettre de la méthodologie de recherche participative.

### **10 janvier 2024** Dépôt des projets complets

Dossier à soumettre au plus tard le 10 janvier inclus.

### **Janvier-avril 2024** Instruction scientifique et stratégique des projets

L'instruction scientifique est réalisée en double aveugle par au minimum un chercheur de notre Comité scientifique, et par un second chercheur de notre réseau. L'instruction étant anonyme, les équipes candidates n'auront pas connaissance du nom des instructeurs de leur projet.

Les projets ayant passé l'instruction scientifique sont présentés en jury pour une instruction portant sur des critères d'ordre stratégique.

Les équipes sont informées de la décision du jury et du statut de leur candidature courant avril.

## MODALITES DE REPONSE

Cet AMI de recherche est ouvert aux associations et aux chercheurs des disciplines des sciences humaines et sociales pouvant contribuer à la connaissance du fait associatif sous l'angle territorial dans toutes ses dimensions : politiques, juridiques, sociologiques, économiques, géographiques, ou historiques.

L'Institut ayant pour ambition que la place du fait associatif comme objet d'étude au sein du monde académique soit renforcée, cet AMI est ouvert à l'ensemble des méthodologies de recherche et orientations théoriques : recherche académique classique ou recherches participatives (recherche-action collaborative, recherches partenariales et collaboratives, recherches communautaires, ...).

Par ailleurs, convaincu que la recherche participative mérite d'être accompagnée dans son développement et que le sujet de cet AMI s'y prête, l'Institut ouvre un axe de soutien dédié.

### 1. Recherche participative

Considérant les associations comme porteuses et productrices de connaissance, l'Institut souhaite promouvoir la co-construction acteurs-chercheurs à travers la méthode de la recherche participative. Cette méthode présente plusieurs avantages :

- Elle permet de réduire les écarts entre les approches conceptuelles de la recherche et les besoins concrets des acteurs, qui ne se rencontrent pas toujours,
- Elle garantit que les recherches sont bien appropriables par les acteurs, en associant ces derniers à la définition des livrables,
- Elle est l'occasion pour les acteurs associatifs de capitaliser et de diffuser leurs expériences,
- Elle est une opportunité pour les chercheurs de produire de nouvelles connaissances en maximisant les bénéfices sociétaux de leurs travaux,
- Elle est de nature à promouvoir la recherche comme une ressource stratégique au sein du monde associatif,
- Elle peut nourrir l'environnement institutionnel dans l'élaboration de dispositifs de soutien plus proches des préoccupations des acteurs sociaux, en augmentant la contribution de la recherche en sciences humaines et sociales à l'innovation,
- Elle favorise la contribution à l'enrichissement du débat public et participe à l'émancipation civique.

### CONDITIONS D'ELIGIBILITE

#### Conditions pour candidater pour les associations et leurs partenaires :

- Être une association loi 1901 OU
- Être une structure - publique ou privée - sans but lucratif, partenaire du monde associatif ou opérant dans l'accompagnement des associations
- Avoir un référent au sein de la structure pour toute la durée du projet
- Adhérer à la démarche de recherche participative

#### Conditions pour candidater pour les chercheurs :

- Être chercheur, rattaché ou non à un laboratoire
- Travailler sur des sujets liés aux objectifs de l'AMI
- Adhérer à la démarche participative

Sur la base des réponses à l'AMI, l'Institut pourra accompagner la mise en relation entre des équipes de recherche et des associations ayant candidaté. Des collectifs de recherche mixte chercheurs-acteurs déjà formés peuvent également postuler.

L'organisme bénéficiaire et gestionnaire des fonds devra être de droit français et domicilié en France.

## POURQUOI CANDIDATER EN RECHERCHE PARTICIPATIVE ?

S'engager dans une recherche participative sera l'occasion :

- Pour les acteurs associatifs, de bénéficier d'un éclairage scientifique sur des problématiques d'ordre stratégique ou opérationnel
- Pour les partenaires du monde associatif, de mieux comprendre les spécificités des modèles associatifs et ce qu'ils produisent, et de mieux répondre aux besoins d'accompagnement des associations
- Pour les chercheurs, de renforcer la connaissance scientifique sur des sujets à fort enjeu pour le monde associatif, tout en travaillant au plus près du terrain et dans une démarche de co-construction de la connaissance

## 2. Recherche classique

### CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Être chercheur, rattaché ou non à un laboratoire
- Travailler sur des sujets liés aux objectifs de l'AMI
- Mobiliser fortement les sciences humaines et sociales
- L'organisme bénéficiaire et gestionnaire des fonds devra être de droit français et domicilié en France

## 3. Comment candidater ?

- Accédez à la plateforme pour retrouver toutes les informations autour de cet AMI : <https://ifma-territoires.wiin.io/fr/applications/quelle-contribution-du-fait-associatif-aux-territoires>
- Télécharger et complétez selon votre projet, la lettre d'intention « [recherche classique](#) » ou la lettre d'intention « [recherche participative](#) », dans laquelle vous serez invité à présenter votre proposition
- Remplissez le formulaire et joignez-y la lettre d'intention complétée pour le 14 septembre 2023 (inclus, et avant minuit)

## CRITERES DE PRESELECTION ET DE SELECTION

**Les projets déposés en recherche classique et participative font l'objet d'une présélection de la part d'un jury composé de chercheurs, d'acteurs du monde associatif et de partenaires, guidé par les principes suivants :**

- Pertinence au regard de l'appel à projets (intégration dans un ou plusieurs axes thématiques de l'AMI)
- Intérêt scientifique et méthodologique du projet
- Compétences de l'équipe
- Apports du projet au monde associatif

Les candidats s'inscrivant dans l'axe « recherche participative » devront par ailleurs remplir les critères méthodologiques suivants :

- Prévoir la mise en relation entre au moins un chercheur et une association dans un projet collaboratif. L'Institut pourra accompagner cette mise en relation pour les projets qui n'auraient pas encore constitué d'équipe réunissant chercheurs et acteurs (à indiquer dans la lettre d'intention)
- Adopter une méthodologie de recherche participative/collaborative
- En particulier, prévoir une définition conjointe acteurs-chercheurs des questions de recherche, ainsi que des livrables de restitution des travaux.
- Prévoir la mise en place d'un dispositif tiers de réflexivité qui aura pour fonction d'alerter, d'optimiser et de sécuriser la conduite du projet de recherche participative.

Les porteurs de projets présélectionnés sur la base de cette lettre d'intention seront invités à envoyer une candidature complète. L'Institut pourra contacter les porteurs de projets pour demander des précisions sur les projets visant à éclairer leur instruction et/ou émettre des points de vigilance.

**Les projets présélectionnés seront invités à transmettre un dossier complet, qui sera instruit selon les critères suivants :**

- L'intérêt et la qualité scientifique du projet : l'adéquation avec le champ de recherche du programme, le cadre conceptuel retenu en adéquation avec l'objet de recherche, le caractère innovant du sujet traité, la cohérence et structure d'ensemble, la méthodologie
- La qualité de la bibliographie et de l'écriture du projet et l'absence de plagiat dans la rédaction
- La planification de la valorisation des résultats du projet auprès des communautés scientifiques et auprès du monde associatif
- L'apport du projet au monde associatif (dans son ensemble, dans un secteur ou à un territoire), par la problématique traitée, ainsi que par les formats de restitution des résultats envisagés
- La cohérence des moyens mobilisés par rapport aux intentions du projet
- Les compétences et expertises des équipes mobilisées
- Pour les projets en recherche participative : la pertinence des processus de recherche participative (en accord avec les critères de l'Institut) et l'intégration d'un dispositif tiers de réflexivité

## RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

L'Institut a identifié et compilé près de 300 références portant sur la contribution du fait associatif aux territoires. Rendez-vous sur notre [bibliothèque Zotero](#) pour les consulter. Retrouvez également une [synthèse](#) des travaux conduits par notre groupe de travail « Fait associatif et territoires ».

## SEMINAIRE DE TRAVAIL AVEC LES CANDIDATS PRESELECTIONNES

L'ensemble des candidats présélectionnés sur l'axe « recherche participative » seront amenés à participer à un séminaire de cadrage acteurs-chercheurs et **nous vous remercions dès à présent de réserver la date du 9 novembre 2023 dans l'hypothèse où vous seriez retenus**. Le séminaire aura lieu toute la journée, à Paris. La participation à ce séminaire est vivement conseillée aux candidats relevant de l'axe « recherche classique ».

Ce séminaire aura 3 objets :

- Apporter des ressources méthodologiques sur la recherche participative à partir des expériences des candidats et du témoignage d'équipes de recherche.
- Proposer la possibilité de coopérations entre acteurs et chercheurs sur des objets en proximité.
- Accompagner le renforcement des projets à partir des recommandations et points de vigilance du jury de pré-sélection.

## VALORISATION DES TRAVAUX ET INTEGRATION D'UN RESEAU DE CONNAISSANCE

Les projets soutenus feront l'objet de rapports scientifiques, qui devront nous être remis en français, et de livrables de synthèse, qui seront remis en français et en anglais. Ils pourront faire l'objet d'une publication spécifique de l'Institut et ils seront valorisés en ligne sur son site internet. Les actualités et publications des lauréats feront l'objet d'une communication de l'Institut sur ses différents canaux (site internet, réseaux sociaux, lettre d'information, ...). Des partenariats éditoriaux avec l'Institut permettront leur plus large diffusion. Des événements de restitution seront prévus par les lauréats en direction du monde associatif et aussi en direction du monde académique.

L'Institut français du Monde associatif soutient et anime un réseau de connaissance autour du fait associatif. Les lauréats de l'Institut intégreront ce réseau et auront à ce titre accès aux différents outils et événements mis en place par l'Institut. Ils auront par ailleurs accès à des ressources mises à disposition par l'Institut à titre gracieux (accès à la base de données de *Juris associations*, aux travaux soutenus par l'Institut, et aux bibliographies thématiques sur le fait associatif compilées par l'Institut). Les lauréats auront également accès à des opportunités de valorisation éditoriales et/ou médiatiques via l'Institut et ses partenaires.

Dans une perspective de croisements interdisciplinaires, les lauréats seront invités à présenter leurs travaux dans le cadre de séminaires et à participer à différentes actions de valorisation de leurs travaux organisées par l'Institut.